



COMMUNE DE SAINT-ELOY-LES-MINES

-

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2025**

**« MAÎTRISER ET CONFIRMER LES
TRANSITIONS »**

Ce rapport d'orientations budgétaires est présenté à la réunion de la commission des finances du lundi 17 mars, en préparation de la séance du Conseil municipal du jeudi 20 mars 2025

SOMMAIRE

Préambule	p 2
PARTIE 1 : Eléments de contexte macroéconomiques	p 4
PARTIE 2 : Eléments financiers du PLF 2025	p 8
PARTIE 3 : Contexte général et cadre d'élaboration budgétaire	p 11
PARTIE 4 : Situation et stratégie financière de la Ville de Saint-Eloy-les-Mines	p 12
PARTIE 5 : Orientations budgétaires de la Ville de Saint-Eloy-les-Mines	p 18

PREAMBULE :

Depuis la loi « *Administration Territoriale de la République* » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Ce débat repose sur l'examen du Rapport d'orientations budgétaire (ROB), qui est un document essentiel permettant de rendre compte de la gestion de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Le DOB s'effectue dès lors sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La loi n'impose qu'aux seules communes de plus de 10.000 habitants de renforcer l'information des élus en incluant dans le ROB une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Toutefois, le Maire de Saint-Eloy-les-Mines a souhaité inclure l'ensemble de ces éléments dans le présent rapport, dans le but d'informer le plus précisément possible l'ensemble des Conseillers municipaux.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. C'est aussi l'occasion d'informer les Conseillers municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux besoins et préoccupations des Eloyiens, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale dans le cadre de la trajectoire prévue depuis 2021 dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements.

Le vote du Budget Primitif 2025 est prévu lors de la séance du Conseil Municipal du vendredi 11 avril 2025.

Ce rapport d'orientations budgétaires, support du débat d'orientations budgétaires organisé lors de la séance du Conseil municipal du jeudi 20 mars 2025, s'articule autour de cinq parties :

- Le contexte général, économique, financier et social
- Les principales mesures des lois de finances impactant les collectivités
- L'impact du contexte général sur le cadre de préparation budgétaire
- L'analyse budgétaire de la commune
- Les grandes orientations communales

PARTIE 1 :

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUES

① Monde : l'économie mondiale dans l'incertitude

La fin d'année 2024 a été marquée par la réélection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis, basée sur un résultat qui a fortement marqué les esprits à travers une victoire plus ample qu'imaginée, les Républicains obtenant également la majorité au Congrès. Depuis lors, de nombreuses séries d'annonces et de décisions se succèdent jour après jour, tant sur le plan fiscal, économique, sociétal que diplomatique; augmentation drastique des droits de douane, visées expansionnistes concernant le Groenland, le canal de Panama, voire même le Canada, changement d'alliance vis à vis de l'Ukraine, voire même de l'Europe... Ces enchaînements incessants et radicaux suscitent des réactions multiples et de fortes tensions aux conséquences souvent imprévisibles tant sur l'économie mondiale qu'en matière géopolitique. Dans ce contexte, la croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2025, avec des dynamiques régionales aussi diverses qu'imprévisibles au vu du contexte décrit ci-dessus. Les prévisions les plus optimistes évoquent une croissance américaine autour de 3%, ce qui interroge au vu des tendances inflationnistes inattendues qui se développent ces dernières semaines. La Zone Euro continue à peiner à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1% en 2024, et une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5%, ce qui conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à son économie.

En France, comme en Allemagne, l'instabilité politique entraîne également de grandes incertitudes et une impossibilité de se projeter dans l'avenir pour de très nombreux acteurs sociaux-économiques.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays du monde, en premier lieu aux portes même de l'Europe avec la poursuite de la guerre en Ukraine.

② Les banques centrales desserrent l'étau, mais jusqu'à quand ?

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, ...) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de décélération de l'inflation en 2024 :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs en janvier 2025 de 25 pbs à 2,90 % pour le taux de dépôt, ce mouvement se poursuivrait avec un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025. Mais la BCE pourrait reconsidérer aussi la baisse des taux si l'instabilité politique venait à se confirmer en France et Europe, et il faut surveiller de près les conséquences mondiales de la récente et inattendue inflation américaine, effet des annonces d'augmentation brutale des droits de douane.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en plaçant son principal taux directeur à 4,50 %, ce mouvement baissier devait se poursuivre, mais là aussi, les conséquences des annonces brutales pourraient impacter durement cette dynamique.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et a relevé son taux directeur à 0,5% son plus

haut niveau en 17 ans. Il s'agit de la troisième hausse de taux depuis la fin de sa politique monétaire ultra-accommodante.

③ L'économie de la zone euro

La croissance du PIB européen serait de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro. L'activité a progressé de +0,4 % au 3ème trimestre 2024 en zone Euro, après +0,2 % au 2ème trimestre.

Cette faible dynamique de croissance est toutefois très hétérogène, L'Espagne continue de surperformer avec + 0,8 % de croissance et l'activité a accéléré en France à + 0,4 %, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 %, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au 3ème trimestre. Pour le 4ème trimestre 2024, il est anticipé une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Concernant l'inflation, elle est estimée à 2,1 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,4 % après 2,9 %. Mais comme vu précédemment, de nombreuses incertitudes internationales risquent de venir impacter ces prévisions.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

La mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes fait peser un fort risque. Selon des estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ - 0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

④ France : une croissance faible et des incertitudes inédites

Selon les analystes, la croissance du PIB français serait de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. L'estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 point semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au 4ème trimestre avec une croissance attendue à - 0,1 %.

Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit des conséquences d'une situation politique nationale inédite et d'une conjoncture économique marquée par de très nombreuses contraintes budgétaires imposées au sein de l'impulsion budgétaire tardive et négative de la Loi de Finances Initiale pour 2025.

Enfin, si les taux d'intérêts ont pu entamer un retour progressif à la baisse, avec un léger tassement sur ce début d'année, le taux du livret A passant de 3 % à 2,4 % au 1er février, les incertitudes nationales et mondiales invitent à la plus grande prudence dans les prévisions.

L'investissement des entreprises devrait peser négativement sur l'activité, sous l'effet retardé de la dégradation passée des conditions de financement et dans un contexte d'incertitude qui renforce les comportements attentistes des agents privés.

⑤ France : une inflation encore en hausse et l'emploi qui s'essouffle

L'inflation moyenne annuelle française est de 2 % en 2024 et prévue à 1,6 % en 2025. L'inflation française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. L'inflation française s'est redressée quelque peu en novembre et décembre pour atteindre 2 %.

Avant les menaces engendrées par la guerre des frais de douane initiée par les Etats-Unis, l'inflation était encore censée poursuivre son ralentissement en 2025, les projections s'établissant alors autour de 1,6 %, les prix de l'énergie étant à nouveau attendus en recul, avec la baisse de 14 % des tarifs réglementés de l'électricité au 1er février, mais les tensions sur le cours du gaz ne sont pas exclues en 2025. Depuis ces dernières semaines, il n'est pas possible de se risquer à des prévisions, l'incertitude étant totale.

Le taux de chômage, au sens du Bureau International du Travail, a baissé de 0,2 point sur l'année 2024 et s'est établi à 7,3 % au 4ème trimestre 2024 mais reste au-dessus de la moyenne européenne à 6% en décembre 2024. Entre fin septembre 2024 et fin décembre 2024, l'emploi salarié du secteur privé baisse de 0,2 % (soit -50 100 emplois), après une quasi-stabilité au trimestre précédent (+0,1 % soit +27 000 emplois). L'emploi salarié privé se situe ainsi au même niveau qu'un an auparavant (soit -1 000 emplois). Il excède encore largement son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019), de 5,6 % (soit +1,1 million d'emplois).

Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité, les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture.

La croissance des salaires est stable à + 4,3 % en glissement annuel au 4ème trimestre 2024, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant théoriquement une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

⑥ France : un déficit public très inquiétant et des efforts très importants

En 2024, le déficit public s'est encore accentué à un niveau élevé de -6,1 % du PIB, soit 172 M€ contre un prévisionnel 2024 de - 4,4 % et un réalisé de -5,5 % du PIB en 2023. Ces mauvais résultats entraînent l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif.

À la sortie de la crise sanitaire, la hausse des recettes avait été exceptionnelle, le budget 2023 avait pour cela anticipé un effet boomerang et retenu une variation des prélèvements supérieure. Cette prévision s'est avérée beaucoup trop optimiste pour plusieurs raisons : une masse salariale révisée plus fortement que le PIB en fin d'année, des remboursements de crédits de TVA plus dynamiques, une dégradation des recettes de l'impôt sur les sociétés (dès que les entreprises anticipent une baisse de leur activité, elles peuvent réduire les acomptes versés) et une croissance moins portée par la consommation mais plus par les exportations et la demande publique, donc non soumises à la TVA.

Après moultes tergiversations, le gouvernement vise désormais un effort de redressement budgétaire de l'ordre de 50 milliards € (aux alentours de 2 points de PIB) en 2025 pour théoriquement ramener le déficit public à 5,4 %, correspondant à 135,60 Mds €.

Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de réduction des dépenses ainsi que des hausses d'impôts, avec la mise en place de taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises, dans une prévision de croissance du PIB attendue à 0,9 %.

⑦ France : une dette publique record

La trajectoire des finances publiques est tellement dégradée qu'elle se traduit par la nécessité d'un important effort de redressement des finances publiques.

En effet, le ratio dette/PIB s'établit à 112,90% en 2024, soit une hausse de 3 points par rapport à 2023 qui était à 109,90 %.

La trajectoire issue du rapport sur la dette administrative publique du PLF 2025 s'établit à 115,5 et prévoit une hausse du ratio à 115,80 % d'ici 2029, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par l'actuel gouvernement repose sur des hypothèses incertaines et reste soumise à de nombreux facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet des taux d'intérêt et de l'augmentation de l'encours.

Concomitamment à une réduction très lente du déficit budgétaire, la trajectoire de la dette publique ne marquerait pas une décrue significative sur la période 2025 – 2029 alors qu'elle excède 3 300 Mds € en 2024 et devrait approcher des 3 700 Mds € en 2027.

PARTIE 2 :

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

La discussion autour du projet de loi de finances pour 2025 a été particulièrement inédite, tant dans son calendrier que dans son contexte politique, économique et budgétaire, mais a une nouvelle fois amené le Gouvernement à engager sa responsabilité, en déclenchant l'article 49-3 de la Constitution.

En effet, suite au recours à un énième article 49-3 et au rejet d'une énième motion de censure, le PLF 2025 a finalement été adopté le 6 février dernier.

Au vu de ce contexte et calendrier inédit, l'analyse des principales mesures dans ce rapport est plus réduite qu'à l'accoutumée et devra être poursuivie tout au long de l'année, de nombreuses mesures nouvelles pouvant survenir, du fait de l'instabilité politique nationale et des très sérieuses contraintes budgétaires de l'Etat.

Dans le contexte décrit précédemment, se sont, à date, plus de 2,2 milliards d'euros d'efforts budgétaires qui vont peser directement sur les collectivités locales, leur faisant donc supporter les conséquences des errements des finances de l'Etat.

① Mise en place du DILICO

Le Dilico remplace le Fonds de réserve prévu dans le projet de budget du gouvernement Barnier : il concerne désormais plus de collectivités (2099 collectivités, contre 450 auparavant), mais pour un montant global plus faible (1 milliard d'euros, contre 3 milliards d'euros auparavant).

Il s'agit très clairement d'un dispositif confiscatoire sur une partie des recettes des collectivités. Cela paraît très concrètement contrevenir au principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Selon la volonté du législateur, le dispositif n'a pas vocation à opérer de prélèvement de ressources au profit de l'État, mais à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales qui seraient en mesure de contribuer au redressement des comptes publics. Plus précisément, 90 % des recettes lissées sont censées être reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices, les 10 % restants abonderont le Fond de Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC).

La répartition de l'effort a été précisée en commission mixte paritaire et inscrite expressément dans la loi : l'effort d'1 milliard s'établit à 500 millions d'euros, réparti pour moitié entre les communes et les EPCI, 220 millions d'euros pour les départements et 280 millions pour les régions.

Pour les communes il est calculé un indice synthétique de ressources et de charges faisant intervenir pour 75% le rapport du potentiel financier au potentiel financier moyen de l'ensemble des communes et pour 25% le rapport du revenu par habitant au revenu moyen par habitant de l'ensemble des communes.

Les communes contributrices sont celles dont l'indice se situe au-dessus de 110% de l'indice moyen. Le

calcul de la contribution est proportionnel à sa population et à l'écart au seuil de 110% et avec un plafond ne pouvant excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

Un prélèvement réparti sur 6,1% des communes avec 40% prélevés sur les + de 200 000 habitants.

② Des hausses de dotations atténuées par d'autres baisses

L'enveloppe des dotations de l'Etat apparaît fictivement en hausse en 2025. En effet, la Loi de finances 2025 prévoit 53,462 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dont notamment :

- 27,385 Md€ au titre de la DGF (dotation globale de fonctionnement) en hausse de 140 millions €, la part communale représente 18,91 Md€, comprenant la DSU (dotation de solidarité urbaine) pour 2,946 Md€ (+ 140 millions €), la DSR (dotation de solidarité rurale) pour 2,377 Md€ (+ 150 millions €) et la DNP (dotation nationale de péréquation) pour 0,794 Md€,
- 5,272 Md€ de TVA affectée aux régions et départements,
- 4,291 Md€ de compensation de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels,
- 2,4 Md€ pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) en baisse 430 millions d'euros dont 202 millions pour le bloc communal.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 Md€ pour 2025 :

- 1,046 Md€ pour la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux),
- 0,425 Md€ de DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) en baisse de 150 M€,
- 0,150 Md€ de DPV (dotation politique de la ville).
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique, hausse 150 millions d'euros, le portant à 1,15 Md€ mais comportant une baisse de 19 millions d'euros de crédits de paiement, pour rappel il était de 2,5 Mds € en 2024 et 2 Mds € en 2023. Il s'agit donc d'une baisse majeure.

In fine, ces baisses viennent obérer les capacités d'investissement des communes, particulièrement à travers le cumul d'une baisse de la DCRTP et des subventions d'investissement.

③ Une revalorisation des bases locatives de +1,7%

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation constaté entre novembre N et novembre N-1.

Après deux années de hausse très importante à + 7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024, la revalorisation des bases d'imposition s'élèvera en 2025 à 1,7 % du fait de l'inflation plus modérée.

Les bases concernées sont les taxes foncières, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

Une nouvelle fois, cela constitue une hausse pour le contribuable, pour qui le seul interlocuteur disponible reste l' élu local, qui lui aussi subit la situation.

④ Hausse de la cotisation des employeurs à la CNRACL

Annoncée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS), cette mesure réglementaire est explicitée dans un décret du 30 janvier 2025 qui prévoit l'augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), portant ce taux de 34,65 % en 2025 jusqu'à 43,65 % à partir de 2028.

Cela revient à une hausse de 3 points par an pendant 4 ans, soit 12 points au total, de la cotisation des employeurs à la CNRACL, 12 points équivalent à une augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024 de la cotisation des employeurs à la CNRACL.

Cette mesure s'applique à l'ensemble des collectivités et demeure pérenne dans le temps. Selon les estimations de Stratorial Finances, l'impact sur les budgets des petites villes sera d'ampleur, à partir de 2028, le coût annuel serait de près de 1 230 millions d'euros. De 1 retraité pour 2,28 cotisants en 2010 on est passé à 1,52 cotisants en 2022.

PARTIE 3 :

CONTEXTE GENERAL ET STRATÉGIE BUDGÉTAIRE

Dernière année pleine d'un mandat municipal qui s'est ouvert dans un contexte inédit à bien des égards en 2020, l'année 2025 a elle aussi débuté dans un contexte particulièrement incertain et volatile au niveau national comme international.

Pandémie de Covid-19, multiplication des conflits armés, accélération des manifestations violentes du dérèglement climatique, bouleversements géopolitiques et désormais les prémices d'une guerre des frais de douane aux effets inquiétants et imprévisibles : ces dernières années, les territoires comme le nôtre ont dû s'adapter au pas de charge pour faire face à une redistribution rapide des cartes géopolitiques et énergétiques, dont les conséquences pèseront lourd sur les particuliers, les entreprises, les associations et particulièrement sur les collectivités territoriales.

Tout au long de ce mandat, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines s'est donné les moyens de mettre en œuvre un véritable projet de transformation et de transition énergétique au service du territoire, de ses habitants, de ses acteurs économiques et aussi afin de diminuer la facture énergétique de la collectivité, prévoyant ainsi ses futures marges de manoeuvre budgétaires pour les prochaines décennies.

Le contexte 2025, c'est également un PLF injuste, irréaliste et inconséquent au regard de l'effort demandé aux collectivités, qui ne sauraient être tenues pour responsables de la gestion erratique du budget de l'Etat, alors même que celles-ci votent chaque année leur budget en équilibre et que la part de leur dette est d'une stabilité exemplaire depuis 30 ans.

Alors que le budget communal 2025 sera le dernier exercice budgétaire complet avant le renouvellement des assemblées communales prévu en mars 2026, ce rapport trace des orientations pour l'année à venir en tenant compte de ce contexte, des multiples incertitudes subsistant à cette heure, et correspondant à la trajectoire pluriannuelle conforme à celle prévue dès le ROB 2021, tant en matière de masse salariale qu'en investissement.

PARTIE 4 :

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ELOY-LES-MINES

L'analyse des dépenses et des recettes permet de rendre compte de la gestion de la commune de Saint-Eloy-les-Mines, dans l'attente de la présentation détaillée et définitive du Compte Administratif 2024 lors d'un prochain Conseil municipal, en présentant des données de l'exécution de l'an passé très proches de l'atterrissage.

Pour rappel, le Conseil municipal du 12 avril 2024 a voté le budget primitif 2024 de la Commune, complété d'un budget supplémentaire lors du Conseil municipal du 28 juin 2024 et d'une décision modificative lors du Conseil municipal du 14 novembre 2024 :

- Équilibré en fonctionnement à 6 192 553.00 €, dont 396 406.11 € de report d'excédent 2023.
- Équilibré en investissement à 3 579 770.80 €, en reprenant 212 199.75 € d'excédent d'investissement en 2023, et avec 206 903.80 € d'excédent de fonctionnement 2023 affecté à l'investissement 2024.

En matière de fonctionnement, il est à noter que les postes budgétaires liés à l'énergie continuent à évoluer, passant de 439 525 € en 2023 à 460 179 € en 2024.

Le tableau 1 ci-après expose l'évolution des principales composantes en volume du budget communal, et permet de comparer le réalisé 2024 avec les CA des exercices précédents.

Tableau 1- Evolution des principales composantes du budget communal (en milliers €)

En milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 - Neoen	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL des produits de fonctionnement = A	5643	5660	5257	5203	5184	5826	5305	5569	6105	6010	5748	5973
TOTAL des charges de fonctionnement = B	4576	4314	4252	4263	4049	4411	4411	4272	4928	5026	5341	5631
RESULTAT COMPTABLE (A-B=R)	1067	1346	1005	940	1135	1415	894	1297	1177	984	400	342
TOTAL des ressources d'investissement = C	7270	4465	3357	3960	3648	2746	2746	2589	2486	1915	3294	2130
TOTAL des dépenses d'investissement = D	4288	3131	2476	3963	3683	3369	3369	3217	2654	2573	3091	3159
Besoin ou capacité de financement de la section d'invest = E	2982	1334	881	-3	-35	-623	-623	-683	-168	-659	+203	-1029
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1449	1402	1280	1270	1340	1736	1215	1116	1276	839	647	260
Encours de la dette au 31/12/N	4641	4102	3581	3055	3922	4513	4513	4079	3409	3078	4948	4531

Le tableau 2, ci-dessous, reprend l'évolution des principales composantes du budget communal, mais en euros par habitant.

Tableau 2- Evolution des principales composantes du budget communal (en €/hab)

En € / hab	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 - Neoen	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL des produits de fonctionnement = A	1487	1492	1425	1398	1392	1568	1428	1468	1643	1471	1460	1713
TOTAL des charges de fonctionnement = B	1206	1137	1153	1145	1088	1187	1187	1126	1326	1245	1436	1615
RESULTAT COMPTABLE (A-B=R)	281	355	272	253	304	381	241	342	317	226	173	98
TOTAL des ressources d'investissement = C	1916	1177	910	1064	980	739	739	683	669	514	885	611
TOTAL des dépenses d'investissement = D	1130	825	671	1064	989	907	907	848	715	502	852	906
Besoin ou capacité de financement de la section d'invest = E	786	352	239	0	-9	-168	-168	-165	-46	-177	+33	-295
Capacité d'autofinancement brute = CAF	415	370	347	341	360	467	327	294	344	225	174	75
Encours de la dette au 31/12/N	1223	1081	971	821	1053	1216	1216	1075	918	827	1329	1300

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'établissent à 5 631 398.12 €, soit 90.94 % de réalisation du BP.

Tel que prévu, la masse salariale s'établit à 2 707 155.11 € et reste inférieure aux 2 740 250.00 € inscrits au BP 2024, malgré, là aussi, les forts impacts de l'inflation et des mesures gouvernementales qu'elle a entraîné en matière de revalorisation des traitements des agents de la fonction publique, mais aussi de l'augmentation de 38.50 % des assurances statutaires.

Les recettes de fonctionnement 2024 s'établissent à 5 973 165.16 €. Elles étaient de 5 748 479.38 € au CA 2023, soit une évolution de 3.91 %, en grande partie liée aux travaux en régie mais gravement pénalisée par l'absence de remboursement de l'assureur statutaire soit un manque d'environ 70 000 € et de la stagnation des dotations de l'Etat.

L'excédent de fonctionnement 2024 projeté s'établirait donc à 341 767.04 € contre 406 903.80 € en 2023.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2024 réalisées au 31 décembre s'établissent à 3 159 079.82 €, dont 474 747.62 € de remboursement de capital d'emprunts.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 se porte à 4 530 689.15 €.

Etat de la dette

ANNEE	DETTE en CAPITAL	ANNUITES à PAYER	DONT		VARIATION d'ANNUITES
	au 1er janvier	pour l'EXERCICE	Intérêts	Capital	(Ex N-1) - (Ex N)
2025	4 530 689,15	570 566,41	121 616,28	448 950,13	
2026	4 081 739,02	557 332,60	103 699,24	453 633,36	13 233,81
2027	3 628 105,66	543 083,58	84 569,33	458 514,25	14 249,02
2028	3 169 591,41	533 763,46	71 672,05	462 091,41	9 320,12
2029	2 707 500,00	318 428,91	58 428,91	260 000,00	215 334,55
2030	2 447 500,00	313 730,81	53 730,81	260 000,00	4 698,10
2031	2 187 500,00	309 032,68	49 032,68	260 000,00	4 698,13
2032	1 927 500,00	304 377,73	44 377,73	260 000,00	4 654,95
2033	1 667 500,00	299 636,46	39 636,46	260 000,00	4 741,27
2034	1 407 500,00	214 938,35	34 938,35	180 000,00	84 698,11
2035	1 227 500,00	211 400,25	31 400,25	180 000,00	3 538,10
2036	1 047 500,00	207 890,91	27 890,91	180 000,00	3 509,34
2037	867 500,00	204 324,03	24 324,03	180 000,00	3 566,88
2038	687 500,00	130 785,92	20 785,92	110 000,00	73 538,11
2039	577 500,00	127 247,82	17 247,82	110 000,00	3 538,10
2040	467 500,00	123 724,10	13 724,10	110 000,00	3 523,72
2041	357 500,00	120 171,60	10 171,60	110 000,00	3 552,50
2042	247 500,00	116 633,51	6 633,51	110 000,00	3 538,09
2043	137 500,00	113 095,39	3 095,39	110 000,00	3 538,12
2044	27 500,00	27 500,00		27 500,00	85 595,39

Les recettes d'investissement 2024 réalisées au 31 décembre, et avec seulement 206 903.80 € d'excédent de fonctionnement 2023 capitalisés en investissement 2024, s'établissent à 2 130 360.51 €.

Du fait du report en 2025 de plusieurs recettes d'investissement, conséquence directe du report du vote du PLF 2025, la situation de la section d'investissement au 31 décembre s'établissait donc à -1 028 719.31 €. Depuis le vote du PLF25, la plupart de ces 346 900 € de recettes d'investissement ont pu se réaliser, venant nettement corriger ce résultat.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'établissent à 195 365.00 €, ce qui correspond principalement à des dossiers OPAH, un reliquat construction de la halle en bois, des acquisitions de matériels techniques, la fin de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation du cabinet médical et le marché à bons de commande.



Evolution des effectifs de 2012 à 2024

<i>au 31 Décembre</i>													
<i>Catégories</i>	2012	2013	2014	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Personnel titulaire à temps complet	45	44	43	42	42	41	39	36	36	41	41	43	45
Personnel titulaire à temps non complet et à temps partiel	7	4	4	3	3	3	2	2	4	4	4	5	4
C.D.I.										2	2	2	2
Personnel mis à dispo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Personnel en disponibilité													1
C.D.D.	2	3	2	1	1	3	5	6	9	9	12	10	9
C.U.I.	26	28	23	22	22	16	8	13	8	8	6	4	0
Apprentis		1	1	2	4	4	4	2	0	3	3	3	2
TOTAL	81	81	74	71	73	68	59	60	58	68	69	68	64

PARTIE 5 :

Orientations budgétaires de la Ville de Saint-Eloy-les-Mines

① Les grands axes de la gestion de la commune

Un contexte inflationniste conduisant à une hausse des charges de fonctionnement devant être comparés. La période d'incertitude politique actuelle en France a des répercussions directes sur la gestion de notre commune. Sans stabilité, il devient plus difficile d'anticiper et de planifier à moyen terme les recettes et les dépenses.

Dans un environnement économique en constante évolution, nous devons faire face à des décisions parfois reportées ou ajustées, ce qui peut ralentir certains projets.

Avec l'objectif de réduire le déficit public, l'effort financier demandé aux collectivités pour contribuer à cette réduction est fixé à 2,2 milliards d'euros en 2025.

En tant que collectivités locales, nous sommes en première ligne pour répondre aux attentes des citoyens. Toutefois, l'inflation des coûts de fonctionnement, particulièrement en 2022 et 2023 et la fluctuation des dotations de l'État compliquent de plus en plus l'équilibre budgétaire.

Nos marges de manœuvre se réduisent, nous obligeant à arbitrer entre le maintien des services publics, les investissements essentiels et la maîtrise des dépenses.

Dans ce contexte incertain, une gestion responsable et rigoureuse est plus que jamais nécessaire pour relever les défis à venir.

Une évolution stable des dépenses de fonctionnement mais avec une inconnue concernant l'énergie

La construction du budget prévisionnel 2025 s'appuiera sur l'estimation de dépenses stables, voire en légère inflexion, bien que les projections macroéconomiques de la banque de France prévoient une inflation plus maîtrisée que les années passées à environ 1,6%.

Notre but est de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges financières permettant de financer de nouveaux projets.

Par ailleurs, les charges de personnel seront impactées en 2025 par plusieurs mesures telles que la hausse de la cotisation retraite des fonctionnaires de 3 % supplémentaires.

Une évaluation incertaine des recettes de fonctionnement

Les bases des impôts locaux ont été augmentée de 1,7 % en 2025 par décision de l'Etat ce qui laisse penser que les ressources fiscales évolueront de manière dynamique sur 2025. Cependant, la prudence est de mise tant que les bases prévisionnelles n'auront pas été communiquées par l'administration fiscale et à ce jour nous ne savons pas si la commune de Saint-Eloy-les-Mines relève du processus DILICO détaillé précédemment.

Il est important de souligner que, comme depuis le début du mandat, la majorité municipale a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts afin de préserver le pouvoir d'achat de ses administrés. Les dotations de l'Etat ne sont, à ce jour, pas encore notifiées.

La volonté de maintenir un service public de qualité pour les administrés et de mobiliser efficacement les forces vives

Malgré ces contraintes budgétaires et les aléas conjoncturels affectant significativement le budget, l'équipe municipale réitère sa volonté d'assurer un service public de qualité à ses administrés et de conduire des actions répondant aux engagements pris, à savoir :

- l'optimisation des performances et de la transition énergétique des bâtiments publics par le photovoltaïque et le réseau de chaleur,
- l'animation de la ville par des événements festifs et la mise en place d'une saison culturelle,
- la redynamisation de la commune,
- la solidarité et le développement du vivre ensemble.

② Les principaux projets d'investissements

Nous nous orientons vers un budget primitif qui permet de continuer à métamorphoser la ville tout en luttant contre les inégalités, travailler à maîtriser les transitions dessinées depuis le début du mandat.

Nous voulons plus que jamais poursuivre les investissements nécessaires pour adapter notre ville au climat de demain et améliorer la qualité de vie des habitants. Nous voulons que nos services publics locaux puissent faire rempart à la crise sociale et démocratique que connaît notre pays.

- Un engagement renforcé en faveur des solidarités et au soutien aux associations

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville poursuit ses actions en faveur des personnes âgées, des personnes vulnérables et du monde scolaire. Il s'agit d'accompagner les aînés avec des dispositifs d'aide adaptés et de renforcer les services dédiés aux familles et aux enfants, en particulier dans le domaine de l'éducation. C'est dans cet esprit que la Résidence Autonomie a pu être sauvée grâce à l'intervention municipale, les nombreuses activités et animations montrent l'intérêt que porte la majorité à nos aînés. L'accès aux loisirs pour tous reste également une priorité. C'est dans cette optique que la municipalité reconduit son dispositif d'aide à la licence loisirs, afin que chacun, quel que soit son âge ou sa situation financière, puisse pratiquer une activité sportive ou culturelle.

Le soutien aux associations, véritable pilier de la vie locale, sera poursuivi et renforcé. Les associations jouent un rôle fondamental dans la dynamique de la ville, qu'il s'agisse du sport, de la culture, de l'entraide sociale ou des événements festifs. En leur apportant un soutien logistique et financier, la municipalité entend favoriser leur développement et leur implication dans le dynamisme de Saint-Éloy-les-Mines. La création d'un Office Municipal des Sports permettra de structurer, dynamiser, et développer la politique sportive communale à travers un groupement d'employeurs. Cela aura pour effet de mutualiser les ressources et de sécuriser des emplois locaux.

- Culture et événements : un programme riche pour animer la ville

Afin d'enrichir l'offre culturelle locale et de favoriser l'accès de tous à des événements variés, la municipalité met en place une saison culturelle avec les services de La Vie Éloysienne. Concerts,

spectacles, expositions et conférences viendront rythmer l'année, offrant aux habitants des rendez-vous réguliers autour de la culture et du divertissement.

La 61ème édition de la fête des vins sera le point d'orgue des 3 jours de festivités lors de la Pentecôte. Cette manifestation d'ampleur mettra à l'honneur les producteurs locaux et régionaux, tout en permettant aux habitants et aux visiteurs de découvrir des produits du terroir dans une ambiance chaleureuse.

- Un virage écologique essentiel pour un avenir durable

Face aux enjeux environnementaux actuels, la municipalité entend accélérer la transition écologique. L'un des axes majeurs de cette politique repose sur la rénovation et la modernisation des bâtiments communaux, afin de les rendre plus performants sur le plan énergétique. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie tout en offrant aux usagers des conditions optimales de confort.

Dans cette même dynamique, un parc photovoltaïque pourrait être développé sur différents sites du territoire communal. Ce projet bien engagé permettra d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de favoriser une autoconsommation locale, garantissant à la ville une certaine indépendance énergétique tout en réduisant son empreinte carbone.

Un autre projet novateur est en réflexion depuis plusieurs mois : la création d'un réseau de chaleur utilisant la chaleur fatale de l'usine Rockwool. Cette solution consisterait à récupérer la chaleur perdue lors des processus industriels pour l'utiliser à d'autres fins, notamment le chauffage de bâtiments publics. Ce modèle de valorisation énergétique s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable et de réduction des coûts pour la collectivité.

- Aménagement du territoire : un cadre de vie modernisé

Dans la continuité des actions engagées ces dernières années, et malgré toutes les difficultés rencontrées, la ville doit finaliser la troisième et dernière phase de la traverse nord. Ce projet d'aménagement urbain vise à offrir un nouveau visage à ce quartier, en améliorant la circulation, l'accessibilité et l'esthétique du secteur. L'objectif est de transformer cet espace en un lieu plus agréable, sécurisé et attractif pour les habitants.

Sans justification et malgré nos relances répétées, le Conseil départemental a préféré intervenir financièrement en soutenant des projets sur d'autres territoires que celui de Saint-Eloy-les Mines. Nous réaffirmons notre volonté de voir ce projet se réaliser cette année.

Un autre dossier majeur concerne la piscine municipale. Une étude menée a permis d'évaluer les possibilités de transformation de cet équipement en infrastructure moins gourmande en énergie. Cette réflexion permettra d'optimiser son fonctionnement et son attractivité en envisageant un modèle adapté aux besoins du territoire et de ses usagers. Il est urgent qu'une réflexion puisse avoir lieu au sein de la Communauté de Communes du Pays de St Eloy pour que cet équipement devienne à court terme un équipement communautaire. Le vœu déjà voté à l'unanimité au sein de notre conseil municipal pourra appuyer notre démarche.

Par ailleurs, afin de répondre aux problématiques d'accès aux soins, il est important de noter que plus de 600 000€ ont été investis dans ce domaine. La municipalité a lancé une étude sur le pôle santé acquis récemment. L'objectif est d'attirer de nouveaux professionnels de santé, en leur offrant des conditions d'installation optimales dans un bâtiment rénové. Dans un contexte national marqué par la raréfaction des praticiens, cette démarche proactive est essentielle pour garantir un accès aux soins de proximité pour tous les habitants.

- Valorisation du patrimoine : une mémoire à préserver et à transmettre

Saint-Éloy-les-Mines possède un riche passé minier, et la municipalité souhaite continuer à valoriser cette histoire à travers des dispositifs innovants. Après la mise en place d'une salle immersive à la Maison de la Mine, une nouvelle initiative verra le jour avec la création d'un audio-guide interactif. Ce dispositif permettra aux visiteurs de plonger dans ces récits miniers qui ont forgé l'identité de la ville.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de développement touristique, en mettant en avant l'identité historique de la ville et en offrant aux visiteurs une expérience enrichissante et mémorable.

- Une ville tournée vers l'avenir

Dans une continuité des actions engagées depuis 2020, la municipalité de Saint-Éloy-les-Mines confirme son engagement à bâtir une ville plus solidaire, plus dynamique et plus respectueuse de l'environnement. À travers des actions concrètes et ambitieuses, la commune souhaite offrir à ses habitants un cadre de vie toujours plus agréable, tout en préparant le territoire aux défis de demain.

Ces projets, menés avec une volonté d'innovation et de concertation, s'inscrivent dans une démarche de développement durable et équilibré.

Saint-Éloy-les-Mines continue ainsi à se transformer, en préservant son identité et en se projetant résolument vers l'avenir.